



HAL
open science

Des tours dans la campagne : politiques de densification et coalition anticroissance à Rennes

S. Ségas

► **To cite this version:**

S. Ségas. Des tours dans la campagne : politiques de densification et coalition anticroissance à Rennes. Métropoles, 2021, 28, 10.4000/metropoles.7989 . hal-03376918

HAL Id: hal-03376918

<https://hal.science/hal-03376918>

Submitted on 2 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Métropoles

28 | 2021
Contester la Métropole

Des tours dans la campagne : politiques de densification et coalition anticroissance à Rennes

Buildings in the campaign: densification policies and antigrowth politics in Rennes

Sébastien Ségas



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/metropoles/7989>

DOI : [10.4000/metropoles.7989](https://doi.org/10.4000/metropoles.7989)

ISSN : 1957-7788

Éditeur

ENS Éditions

Ce document vous est offert par Université Rennes 1



Référence électronique

Sébastien Ségas, « Des tours dans la campagne : politiques de densification et coalition anticroissance à Rennes », *Métropoles* [En ligne], 28 | 2021, mis en ligne le , consulté le 02 juin 2022.

URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/7989> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/metropoles.7989>

Ce document a été généré automatiquement le 13 octobre 2021.



Métropoles est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Des tours dans la campagne : politiques de densification et coalition anticroissance à Rennes

*Buildings in the campaign: densification policies and antigrowth politics in
Rennes*

Sébastien Ségas

- 1 La campagne municipale en vue de l'élection de 2020 à Rennes illustre de façon particulièrement vive la façon dont la question métropolitaine peut être constituée en tant qu'enjeu politique. Il faut cependant éviter d'emblée tout malentendu : il ne s'agit pas ici dire que la question intercommunale a occupé une place centrale dans le débat politique local, quittant son statut d'éternelle « invitée discrète » des campagnes électorales (Le Saout et Vignon, 2015). En effet, ce n'est pas tant la métropole en tant qu'institution qui a occupé les débats que la dynamique de métropolisation. Cette dynamique peut être définie comme un processus de concentration des richesses et des populations dans les grandes agglomérations, processus induit par les mutations du capitalisme contemporain et l'adaptation des politiques urbaines et étatiques à ces mutations (Ghorra-Gobin, 2010). L'agglomération rennaise¹ connaît en effet depuis les années 1990 la cinquième plus forte croissance démographique de France, alimentée notamment par un dynamisme économique affirmé (Aguilera *et al.*, 2020). Pour orienter cette croissance démographique et éviter qu'elle ne se localise uniquement dans les communes périphériques (dont la population augmente plus vite que celle de la ville centre), la municipalité de Rennes mène une politique de construction de logements et de densification urbaine. Elle est également engagée, avec la Métropole, dans des politiques de rayonnement culturel et d'attractivité économique qui contribuent de manière active au processus de métropolisation.
- 2 Comprendre le processus de constitution de la métropolisation (au sens de croissance urbaine) en tant qu'enjeu électoral à Rennes implique d'analyser les interactions entre deux dynamiques différentes de politisation. Le terme de politisation recouvre en effet, dans le champ des sciences sociales, des réalités très diverses (Déloye et Haegel, 2019 ;

Pinson, 2019). Si la labilité de ce concept peut parfois constituer un obstacle à l'analyse, elle peut également faire office de ressource heuristique en ce qu'elle permet de distinguer analytiquement des processus sociaux en partie entremêlés. De fait, la croissance rennaise fait l'objet d'une première forme d'investissement politique dès 2018, quand des collectifs de riverains de projets urbains dénoncent la politique de densification et de construction de tours qu'ils imputent à une alliance entre la mairie et les promoteurs. On observe alors une « politisation » au sens de J. Lagroye (2003) : des acteurs extérieurs au champ politique requalifient des problèmes d'aménagement localisés en problème politique, faisant de la croissance un problème public et contribuant à inscrire cette dernière à l'agenda médiatique et politique local. En sus de ce premier processus émerge, à partir des prémices de campagne à la mi-2018, une seconde forme de politisation (Garraud, 1990). En effet, cette fois-ci, ce sont des organisations et des acteurs politiques qui s'emparent de ce thème pour exprimer des clivages partisans et idéologiques dans le cadre de la compétition politique. La question urbaine devient alors un des axes privilégiés par les concurrents de la maire sortante pour critiquer le bilan de celle-ci. Pour le dire de manière un peu brutale, la croissance passe alors de la sphère des problèmes publics et des *policies* à celle du *politics* et de l'affrontement électoral. S'ils ne sont pas les seuls à investir politiquement la lutte contre les tours et la densification, les écologistes se distinguent par leur volonté de lier la critique des formes urbaines et du choix de la croissance démographique à une dénonciation beaucoup plus large du fait métropolitain, incluant par exemple la mise en avant des effets néfastes du capitalisme et de la concurrence entre les villes², ainsi que la remise en cause des politiques d'attractivité et de rayonnement³.

- 3 L'objet de notre analyse se situe précisément à la jonction de ces deux processus de politisation. Si l'articulation entre des collectifs de riverains opposés à des projets de tours et une offre politique antimétropolisation portée par les écologistes pourrait apparaître *a priori* aproblématique, elle est en fait largement contrariée par trois facteurs : les tensions internes entre les membres de cette coalition potentielle dont les objectifs sont partiellement différents ; la réticence des collectifs de riverains à investir franchement le champ du *politics* pour soutenir un candidat et sa liste ; la structuration du système d'alliances et le rapport de force électoral qui incite les Verts à s'allier au second tour avec la maire sortante. Considéré dans une perspective plus générale, le cas rennais constitue une illustration de la difficulté à passer d'une situation de *piecemeal resistance*, où la lutte s'organise à l'échelle des projets, à l'*antigrowth politics* (Burbank, Heying et Andranovich, 2000), qui suppose la constitution d'une coalition anticroissance large (incluant les mouvements de quartier) et son investissement dans la compétition électorale, puis dans l'exercice du pouvoir (section 1). Nous reviendrons ensuite sur les deux mouvements de politisation dont l'articulation potentielle, souhaitée par les écologistes rennais, aurait pu donner naissance à une coalition anticroissance élargie (section 2). Nous finirons par analyser de manière précise les facteurs qui empêchent la constitution de cette vaste coalition (section 3).
- 4 Cette recherche⁴ s'appuie sur un suivi ethnographique des campagnes de la liste PS et de la liste écologiste à Rennes, incluant la participation à des réunions de campagne ouvertes aux seuls militants et candidats, à des meetings plus ouverts ou encore à des dispositifs participatifs mis en place par ces deux listes. Cette observation de première main a été complétée par la collecte des documents de campagne (tracts, programmes) et l'analyse du traitement par la presse locale des activités et prises de position de toutes les listes en lice lors de ces élections. L'ancrage « municipal » de ce dispositif

d'enquête, par ailleurs très chronophage, n'a pas permis d'observer comment la thématique de la métropolisation était saisie (ou pas) dans les autres communes de la Métropole. Une attention particulière a cependant été accordée à ce que les candidats de la ville centre pouvaient dire (ou pas) à propos de la densification de la périphérie de l'agglomération⁵.

La configuration électorale rennaise

Cet encadré vise à faciliter la compréhension de l'article pour des lecteurs non familiers de la situation politique rennaise. Si l'on exclut cinq listes dont l'impact électoral s'est révélé marginal^a, la compétition électorale de 2020 à Rennes se concentre autour de cinq listes. La liste « Libres d'agir pour Rennes » est menée par Charles Compagnon, président de l'association de commerçants Le Carré Rennais. Bien que C. Compagnon soit sans étiquette et que la liste revendique, comme beaucoup d'autres à l'échelle locale et nationale, le label de liste citoyenne, elle est soutenue politiquement à la fois par le MODEM et LR. De son côté, Carole Gandon, ex-militante socialiste, dirige une liste LREM qui se positionne plutôt au centre-droit, comme le soutien officiel de l'UDI à cette candidature tend à le confirmer. Ces deux listes ont réalisé des scores de premier tour leur permettant de se maintenir au second (14,29 % pour la liste « Gandon », 12,21 % pour la liste « Compagnon »). Cependant, si elles occupent un espace politique partiellement commun, elles n'ont pas pour autant fusionné au second tour, perpétuant, sous une nouvelle forme, les difficultés traditionnelles de la droite rennaise à s'unir (Bensoussan, 2013).

A gauche, la maire socialiste sortante, N. Appéré, se représente pour un second mandat à la tête d'une coalition intégrant le PS, le PCF et Génération·s. Cette liste a également joué la carte de l'ouverture « citoyenne ». Un dispositif participatif, lancé dès juin 2019, appelé « 200 jours pour Rennes », a permis à la fois de faire participer des habitants volontaires à la définition d'une partie du programme de campagne, de mobiliser d'anciens et de nouveaux soutiens et de sélectionner des candidats sans étiquette intégrés à la liste finale. Enfin, les écologistes ont, comme en 2014, refusé une alliance au premier tour avec les socialistes, bien qu'ils aient fait partie de la majorité municipale sortante. Alliés à Nouvelle Donne et au parti de gauche breton Union Démocratique Bretonne (UDB), jusque-là allié fidèle du PS, les Verts ont constitué leur propre liste « Choisir l'écologie pour Rennes », menée par M. Theurier. Cette liste laisse également une large place à des « citoyens » sans étiquette sélectionnés par un jury citoyen au sein de l'association « Confluences », créée pour construire le programme de campagne et mobiliser au-delà des cercles partisans. Proches du courant « mouvementiste » des Verts et clairement inscrits à gauche du PS, les écologistes rennais, qui bénéficient par ailleurs d'un ancrage électoral relativement fort, entretiennent une relation complexe avec les socialistes locaux dont ils constituent localement des « associés-rivaux » (Ségas, 2020) à la fois pendant et entre les périodes électorales. En effet, si les écologistes se présentent régulièrement contre les socialistes au premier tour, cela ne les empêche pas nécessairement de s'allier avec eux entre les deux tours et de gouverner, non sans tension, avec eux ensuite. Cette situation, qui s'était déjà produite en 2014, se reproduit en 2020, les listes de M. Theurier (25,37 % des voix) et N. Appéré (32,78 % des voix), arrivées aux deux premières places, fusionnant

entre les deux tours. Au soir du second tour, le 28 juin 2020, cette nouvelle liste, dont N. Appéré occupe la tête, a rassemblé 65,35 % des suffrages exprimés, assurant à la candidate socialiste un deuxième mandat d'édile.

a. Une seule de ces listes a dépassé le seuil de 5 % des voix (seuil qui ne permet pas de se maintenir, mais éventuellement de fusionner). Il s'agit de la liste LFI, qui a obtenu 7,54 % de voix. Si LFI a proposé de fusionner sa liste avec celle des écologistes au second tour (à qui LFI avait déjà tendu la main, sans succès, pour une alliance de premier tour), cette proposition n'a pas rencontré d'écho favorable chez les Verts, qui ont préféré s'allier au PS.

1. Mouvements de résistance dispersés ou coalition anticroissance ? Opposition et articulation entre deux formes de contestation des politiques de développement urbain

- 5 Bien que née pour analyser un contexte nord-américain géographiquement et socialement éloigné de notre terrain d'étude, la distinction entre *piecemeal resistance* et *antigrowth politics* (Burbank *et al.*, 2000) est ici utile en ce qu'elle permet de dissocier deux formes de lutte contre la métropolisation que l'on retrouve dans le contexte rennais. Ces deux types de résistance ont pour point commun de chercher à contrarier les projets d'aménagement urbain portés par les entrepreneurs du développement métropolitain : construction de tours (de logements ou de bureaux) et d'infrastructures (salles de spectacles, complexes de spectacles sportifs, autoroutes urbaines, etc.). Si ces deux formes de lutte convergent dans leur opposition aux manifestations concrètes d'une stratégie, plus ou moins coordonnée, de fabrique urbaine orientée vers des objectifs d'attractivité, elles diffèrent profondément dans leur rapport au *politics* : l'une apparaissant comme une forme de contestation localisée largement dépolitisée (*piecemeal resistance*), l'autre donnant un sens politique à sa lutte et l'organisant à l'échelle de la ville entière afin de former des coalitions de gouvernement (*antigrowth politics*).
- 6 Comprendre plus finement cette distinction implique de se replonger dans des travaux américains qui, à partir des années 1970, ont renouvelé le champ des *urban studies* en mobilisant le concept de coalition (ou *machine*) de croissance ou, plus récemment, celui de régime urbain (Stone, 1989). M. Burbank, C. Heying et G. Andranovich (2000) soulignent que, dans leur ensemble et malgré leurs divergences, ces recherches ont mis en avant une seule forme d'opposition aux stratégies de croissance, qu'ils appellent *opposition as antigrowth movement* ou *antigrowth politics*. Ainsi, dans son article séminal « *The city as a growth machine: toward a political economy of place* », H. Molotch (1976) ne se contente pas de montrer comment des coalitions de gouvernement s'organisent dans les grandes villes américaines afin de poursuivre des objectifs de croissance (démographique, économique) dans un contexte de compétition interurbaine. En effet, face à ces coalitions de croissance dont les acteurs centraux sont les leaders politiques locaux et des milieux affaires, il annonce également l'apparition d'une « contre-coalition émergente⁶ » (Molotch, *op. cit.*) dans des villes universitaires ou résidentielles⁷ où s'imposent alors des politiques visant à contrôler la croissance démographique et

économique. H. Molotch relève que la présence d'une classe moyenne éduquée avec une tradition d'activisme et/ou encore de fonctionnaires et d'employés travaillant pour des organisations dont les profits ne dépendent pas de la croissance locale semble constituer autant de conditions de possibilité du succès de ce qu'il appelle les *antigrowth movements* dans leur prise de contrôle sur les politiques urbaines. Si la réflexion d'H. Molotch reste embryonnaire et largement prospective, voire normative (il semble assez clairement souhaiter que ces coalitions se développent et rencontrent le succès), elle a connu une postérité certaine. Des travaux des années 1980 et 1990 (Donovan et Neiman, 1992 ; Richer, 1995 ; Schneider et Teske, 1993 ; Vogel et Swanson, 1989) ont par la suite largement exploré, dans des cadres théoriques variés, les circonstances qui ont favorisé l'apparition « d'*antigrowth entrepreneurs* » dans des villes universitaires américaines comme Boulder ou Gainesville.

- 7 Parmi ces travaux, les analyses de R. DeLeon (1992) occupent une place particulière, car elles ont pour objet une grande ville (San Francisco) et non pas une ville universitaire ou une banlieue aisée. Pour R. DeLeon, San Francisco constitue le théâtre d'une transition, à la fois spectaculaire et fragile, entre deux types de régimes urbains (Stone, 1989). L'ancien régime était caractérisé par la capacité des milieux d'affaires à imposer leur agenda pro-développement économique (*progrowth*) aux politiques urbaines, tandis que le nouveau s'organise autour de politiques de contrôle et de limitation de la croissance urbaine. Ce « *slow-growth régime* » (DeLeon, *op. cit.*), expression que l'on pourrait traduire par « régime de ralentissement ou de contrôle de la croissance », est soutenu par une coalition hétéroclite composée de collectifs de quartier, de représentants des communautés gay et lesbienne, de défenseurs du patrimoine et de groupes environnementalistes, de petits entrepreneurs et commerçants, de leaders de minorités ethniques. Le maire progressiste Art Agnos, élu sous l'étiquette démocrate en 1987, participe à cette coalition et s'appuie sur elle, non sans difficulté. Réunis autour de l'adhésion à des valeurs « postmatérialistes » (la protection de l'environnement, l'esthétique urbaine, la vie et l'activisme communautaire) plus ou moins floues, ces acteurs coalisés renversent alors les priorités des politiques urbaines : « *in land use planning, use values have priority over exchange values⁸, small-scale projects over large-scale ones, and neighborhood concerns over strategic visions for the city as a whole* » (DeLeon, 1992, p. 560). Très concrètement, le programme mis en œuvre par cette coalition, en invoquant la défense du cadre de vie et de l'environnement, limite fortement la capacité des promoteurs urbains et de leurs soutiens dans les milieux d'affaires locaux à transformer la ville, en produisant des réglementations et des décisions qui encadrent strictement la construction d'immeubles élevés, protègent le patrimoine bâti, encadrent le développement commercial, ou bloquent des projets d'infrastructures majeurs⁹. DeLeon souligne pour autant les limites de cette transition. La coalition, très hétéroclite, est traversée par des tensions fortes, ses membres poursuivant des objectifs parfois différents (des collectifs de quartier s'opposant par exemple à des projets de construction de logements sociaux). Par ailleurs, les positions du maire, Art Agnos, sont contestées par les franges les plus radicales de la coalition, qui l'accusent de faire trop de compromis avec les milieux d'affaires, tandis que ces derniers, de leur côté, tendent à reformer une coalition de croissance à des échelles de gouvernement plus larges. L'ensemble de ces limites conduisent DeLeon à conclure que ce *slow-growth régime* est en fait un antirégime au sens où s'y exerce d'abord un pouvoir négatif (celui d'empêcher les milieux d'affaires de façonner la ville selon leurs attentes) plutôt qu'un pouvoir positif (qui supposerait une capacité à définir des priorités

« progressistes » communes pour les politiques urbaines et à mobiliser des ressources, notamment économiques, pour mettre en œuvre ces objectifs).

- 8 L'originalité du travail de M. Burbank, C. Heying et G. Andranovich (2000) est de ne pas s'en tenir à cette première forme de lutte urbaine contre la croissance, qui répond aux critères suivants : émergence d'une coalition large à l'échelle de la ville ; unification autour d'un programme commun de contrôle ou de ralentissement de la croissance urbaine ; capacité à mobiliser des ressources (socio-politiques plus qu'économiques) pour contrer les projets des entrepreneurs du développement urbain. Parallèlement à *l'antigrowth politics*, ils ces auteurs envisagent la possibilité d'une autre forme de résistance à la croissance urbaine¹⁰ : *l'opposition as piecemeal resistance*. Cette expression peut être traduite à la fois comme « résistance au coup par coup » ou « résistance sans plan d'ensemble ». Cette deuxième forme de résistance diffère des « mouvements anticroissance » à la fois en ce qui concerne les objectifs (*motivation*) et l'échelle de la mobilisation (*scope*). Alors que les mouvements anticroissance ont pour objectif de changer ou contrer les politiques de développement à l'échelle de la ville, les actions collectives de type *piecemeal resistance* cherchent à annihiler ou atténuer les conséquences négatives d'un projet urbain particulier, à l'échelle du quartier ou du voisinage concerné. Par ailleurs, un mouvement anticroissance suppose l'émergence d'une coalition qui s'organise (parfois avec difficulté) autour de valeurs communes (postmatérialistes) alors que la *piecemeal resistance* ne suppose ni coalition ni ralliement à une idéologie ou un plan d'ensemble. De fait, si les coalitions anticroissance politisent le développement urbain au double sens où elles le construisent en tant qu'enjeu de débat public et où cet enjeu interfère avec le jeu de la compétition politique, la *piecemeal resistance* se situe en quelque sorte en dehors ou en amont du *politics*. *In fine*, cette expression permet de désigner une forme plus modeste de contestation de la croissance urbaine où l'opposition à une coalition ou à un régime de croissance ne se traduit pas par l'émergence d'une coalition concurrente, mais par des réactions ponctuelles à des décisions et actions des entrepreneurs du développement urbain. Ces réactions débouchent, non pas sur la remise en cause de la stratégie globale de croissance, mais, au mieux, sur des concessions ou des aménagements à la fois partiels et géographiquement situés. M. Burbank, C. Heying et G. Andranovich démontrent ainsi comment les candidatures olympiques successives de Los Angeles, Atlanta, puis Salt Lake City, toutes couronnées de succès, ne suscitent pas l'émergence de coalitions anticroissance dans ces villes, mais simplement des mouvements de contestation situés de certains équipements. Ces contestations peuvent amener les coalitions pro-croissance à revoir à la marge ou à déplacer les projets concernés, mais certainement pas à renoncer à leur stratégie d'ensemble : accueillir les jeux pour améliorer l'attractivité, l'image et le statut international de leur ville.
- 9 Cette grille de lecture nord-américaine n'est pas sans intérêt pour éclairer notre cas. En effet, le cas rennais illustre la difficulté à passer d'une situation caractérisée par des mouvements de contestation épars et non coordonnés de projets de développement (*piecemeal resistance*) à une coalition structurée autour d'un programme de remise en cause globale (*antigrowth politics*) d'une politique désignée comme étant procroissance¹¹.

2. Une configuration favorable à l'émergence d'une coalition anticroissance ? Contestations sociale et politique des politiques de croissance urbaine

10 À première vue, la situation rennaise au moment des élections de 2020 paraît parfaitement illustrer un processus de passage d'une logique de *piecemeal resistance* à celle d'une véritable coalition anticroissance investissant le champ du *politics*. En effet, tandis que les collectifs de riverains, initialement engagés dans les luttes géographiquement situées, basculent progressivement vers une contestation coordonnée de la politique de densification de la mairie, les écologistes développent, dans le cadre de la campagne, un programme anticroissance global qui intègre notamment les revendications de ces collectifs¹². Semble se dessiner la possibilité d'une alliance entre ces derniers et, non seulement les Verts, mais aussi les groupes sociopolitiques qui soutiennent localement la candidature de M. Theurier : les associations environnementalistes, les acteurs du champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)¹³ (Jérôme, 2014), la mouvance régionaliste bretonne¹⁴, les milieux culturels et associatifs alternatifs, les mouvements féministes, la communauté LGBTQ+¹⁵ et une partie de la communauté universitaire. Même si la construction de cette large anticoalition, qui n'est pas sans rappeler dans sa composition celle décrite par DeLeon (1992) dans les années 1980 et au début des années 1990 à San Francisco, a été largement empêchée, il convient de revenir ici sur ce qui a pu la rendre envisageable.

2.1. Les collectifs antitours face à la municipalité : de la résistance localisée à la remise en cause de la politique de densification

- 11 Le premier élément qui semble propice à l'émergence d'une coalition anticroissance à Rennes est lié à l'apparition d'une opposition, dans le champ des mouvements sociaux, à la politique de croissance immobilière de la mairie. Celle-ci a d'abord pris la forme d'une *piecemeal resistance* portée par des collectifs de riverains non coordonnés entre eux avant de se structurer à l'échelle de la ville.
- 12 De fait, au cours de l'année 2018, les mouvements de contestation de projets urbanistiques rennais se sont multipliés, essentiellement dans des quartiers pavillonnaires. Cette année a ainsi vu la naissance du collectif Nansa (Non Au Nouveau Siège de l'Aiguillon), qui s'oppose à la construction d'une tour de logements de 17 étages ainsi qu'à celle du nouveau siège social du bailleur social Aiguillon construction, et des Amis d'Auguste et Anatole¹⁶, association créée *ad hoc* pour organiser la lutte d'une quarantaine de riverains contre un projet d'immeuble de 43 mètres de haut, au bord du canal d'Ille-et-Rance. De son côté, le Collectif ZAC du Haut-Sancé s'est constitué à la même époque afin de remettre en cause la construction de 5 immeubles, dont un de 16 étages dans le quartier du Landry. L'association SMADES, créée en mars 2018, entend quant à elle lutter, à l'échelle du quartier Saint-Martin, « contre les réalisations susceptibles d'altérer les paysages, le cadre et la qualité de vie des habitants et de nuire à leur santé¹⁷ ». Enfin, en novembre 2018, l'association les Amis du patrimoine rennais a lancé, avec le soutien de riverains du projet, une pétition contre la construction d'un immeuble de 7 étages dans le centre-ville rennais.

- 13 L'émergence de ces collectifs d'habitants et de défenseurs du patrimoine constitue une réelle nouveauté dans le paysage sociopolitique rennais, du moins à l'échelle des dix dernières années. L'accumulation de ces mobilisations ne témoigne cependant pas, du moins au départ, de l'existence d'une quelconque stratégie coordonnée à l'échelle de la ville : chaque mouvement émerge dans un contexte spécifique et s'articule à un projet particulier qu'il entend dénoncer. Pour le dire autrement, la dynamique de mobilisation engagée par ces collectifs est alors clairement associée à une localisation. Pour autant, ces « conflits de lieu » (Dechézelle et Olive, 2019) situés et relativement indépendants¹⁸ ont un certain nombre de points communs. En premier lieu, la composition sociale des quartiers où s'épanouissent ces collectifs tend à conforter ce que les américains appellent la « *status-bias hypothesis*¹⁹ » (Burbank *et al.*, 2000). Selon cette hypothèse, l'opposition aux projets urbains a plus de chances d'éclorre dans un quartier accueillant une population à fort statut social ou de classe moyenne, qui dispose de ressources (capital social, capital culturel, compétences politiques) utiles pour construire une action collective, que dans un quartier dont les habitants sont défavorisés²⁰. Ces collectifs se ressemblent également par leur mode d'action : présence active sur les réseaux sociaux et sur la toile (blogs, comptes sur Facebook), mise en place de pétitions, interpellation des élus locaux. En outre, ces collectifs cadrent les causes localisées qu'ils défendent de façon très similaire. Tous ces mouvements mettent en cause la forme urbaine de la « tour », même si cette catégorie peut faire l'objet d'un usage plus ou moins extensif selon les cas (elle est ainsi utilisée pour qualifier aussi bien un projet de 14 étages qu'un autre de seulement 7). Cette mise en accusation de la hauteur s'articule en grande partie autour de deux « étiquettes » (Becker, 1985) récurrentes qui permettent de nommer le problème : la défense du cadre (ou de la qualité) de vie et celle du patrimoine. La notion de cadre de vie permet de pointer de multiples nuisances (visuelles, sonores, sanitaires, thermiques, etc.) en tant qu'elles constitueraient une atteinte à une façon de vivre et d'habiter instituée en norme souhaitable. Le mode de vie pavillonnaire (avec ses maisons basses, ses petits jardins, ses automobiles facilement garées dans la rue, sa convivialité digne d'un village, etc.) apparaît ici souvent érigé en idéal (sauf, bien entendu, pour le projet situé en centre-ville). Ainsi, pour le Collectif ZAC du Haut-Sancé, les constructions prévues sont de nature à générer « une perte de vue, des vues gâchées, une visibilité sur [les] jardins, du bruit généré par les chantiers, des difficultés pour circuler ou se garer²¹ ». Les Amis d'Auguste et Anatole dénoncent une tour « aberrante » qui engendrerait des « pertes de soleil », permettrait « des vues plongeantes » sur leurs maisons, et enfin « serait un barrage visuel, physique et thermique entre la végétation particulière des rives du canal et les jardins de l'ensemble pavillonnaire²² ». En complément, la référence au patrimoine permet d'inscrire la lutte dans la perspective de la défense d'une histoire architecturale dont la « tour » ne serait pas respectueuse. Cette forme dénaturerait un paysage urbain présenté comme homogène, voire, dans certains cas, constituerait une atteinte à des bâtiments dont la dimension patrimoniale est reconnue. Ainsi, Les Amis d'Auguste et Anatole investissent ce registre quand ils précisent que la tour qu'ils dénoncent « coiffera une maison protégée et est située dans le périmètre de protection de l'ancienne église abritant le théâtre du vieux Saint-Étienne²³ ». Ces mouvements ne partagent pas seulement un étiquetage commun de ces conflits localisés dont ils identifient les « victimes » (les riverains, le patrimoine architectural rennais), ils désignent également les mêmes responsables et les mêmes « coupables ». Pour ces collectifs, font partie de ces coupables, en premier lieu, les promoteurs immobiliers²⁴,

mais aussi la municipalité accusée de faire le jeu des promoteurs ou, tout au moins, de céder à leurs attentes.

- 14 La proximité entre les cadrages de ces causes localisées a favorisé, à la toute fin de l'année 2018, un rapprochement entre ces différents collectifs. Alors que, jusque-là, la résistance à la stratégie de croissance démographique et de densification s'exprimait, dans une logique de *piecemeal resistance*, « projet par projet », ces groupes mobilisés se sont alliés pour mettre en ligne en décembre 2018 une pétition intitulée « Traitons de la problématique de la densité et de la cohérence des quartiers en conseil municipal de la ville de Rennes ». Cette pétition visait à interpeller les élus de la majorité de la mairie de Rennes afin que ces derniers « tiennent compte des remarques exprimées par les Rennais attachés à leur cadre de vie, pour préserver la cohérence des quartiers, limiter la hauteur maximale des constructions principales et accueillir correctement les nouveaux habitants²⁵ ». Du point de vue de la construction de la politique de densification en tant que problème public, ce rapprochement induit un double processus de changement d'échelle (des quartiers à la ville) et de montée en généralité (passage de multiples causes localisées à une cause commune). Dans cette pétition, ce n'est plus tel ou tel projet qui est mis en avant, mais une politique menée à l'échelle de la ville. La défense du cadre de vie et la lutte contre les formes urbaines élevées ne sont plus simplement des combats de quartier, il s'agit désormais de remettre en cause un choix politique d'ensemble. Le texte de la pétition n'inscrit d'ailleurs pas les projets contestés dans un contexte précis. L'espace « défiguré » ou « bétonné », ce n'est plus tel ou tel quartier, mais Rennes dans son ensemble : « Nous sommes opposés à la densification démesurée, à la défiguration et au bétonnage de Rennes. Comme le pointe le rapport de l'enquête publique du PLU, la densification doit garantir le maintien du cadre de vie, une urbanisation cohérente et égalitaire pour tous les habitants (actuels et futurs) et une écoute des habitants impactés²⁶ ». L'objet central de la contestation devient le document dans lequel la politique urbanistique de densification s'incarne selon cette coalition de collectif : le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document est attaqué non seulement parce qu'il permet ou habilite des projets immobiliers de grande hauteur, nuisibles au cadre de vie et au patrimoine, mais, également, parce que sa mise en place traduirait un déficit de consultation : « Le projet de PLU 2018 soumis à l'enquête publique fait état d'une absence flagrante de concertation sur la densification et la hauteur des bâtis. Les orientations d'urbanisme de Rennes ne peuvent pas être dessinées à partir d'une poignée de Rennais, d'architectes et de promoteurs immobiliers seulement²⁷ ». Alors que la ville de Rennes se targue d'être un modèle en matière de démocratie participative, ce « collectif de collectifs » s'appuie précisément sur cette norme pour construire sa critique de la politique urbanistique rennaise.
- 15 Clairement interpellée par cette coalition de mouvements localisés dont l'action est bien relayée par les médias locaux, la mairie oscille entre deux types de réactions. Certains élus municipaux socialistes ont entrepris de « disqualifier symboliquement » (Talpin, 2020) ces collectifs lors de prises de parole publiques. La disqualification de ces contestations s'appuie notamment sur « l'argument NIMBY » (Trom, 1999), qui consiste à accuser les riverains mobilisés de rejeter un projet d'intérêt général parce qu'il nuit à leurs intérêts particuliers. Sébastien Sémeril, maire adjoint PS à l'urbanisme, a, par exemple, déclaré : « on pourrait faire le choix de l'hypocrisie, en clair, laisser le marché se faire, car on a une ville au firmament de plein d'indicateurs qui attire la population extérieure. Mais il faut accepter de construire un peu plus haut parfois quand on le peut pour accueillir d'autres personnes et ne pas être égoïste en disant : « moi, je suis

hébergé à Rennes, les autres, tant pis pour eux” ». Si on ne favorise pas la construction de logements, notamment sociaux²⁸, on exclut des habitants qui ne pourront plus habiter la ville et on n’aura que des personnes pouvant payer 4 000 euros du mètre [carré]²⁹ ». En assimilant la protestation contre les tours à des mouvements de défense localisés qui incarneraient une sorte d’égoïsme spatial, ce type d’opération discursive classe les tours du côté du général (et donc, dans le contexte français tout du moins³⁰, du légitime) et les croisades antitours du côté du singulier, de la courte vue et des intérêts particuliers, voire des intérêts de classe³¹ (ceux des habitants comparativement privilégiés de ces quartiers). L’autre forme de gestion de la contestation activée de manière conjointe par la mairie, et plus précisément par les élus socialistes, consiste à faire des concessions quant à la hauteur ou au nombre de logements de façon à calmer les ardeurs de certains collectifs mobilisés³². La municipalité se montre prête à modifier certains projets, comme celui situé au bord du Canal d’Ille-et-Rance, afin d’accroître leur acceptabilité locale tout en défendant l’image d’une municipalité ouverte à la concertation³³. S. Sémeril investit également ce registre quand il déclare : « Nous nous sommes adressés au promoteur (Bâti-Armor) pour lui dire de modifier deux choses : conserver la maison actuelle, notamment au regard du patrimoine ; et réduire sensiblement la hauteur, puisque l’immeuble fera 9 étages au lieu de 14³⁴ ». Cependant, ce type de concession ne clôt pas nécessairement la polémique. La réaction du porte-parole du collectif de riverains concerné, à la suite de cette déclaration du maire adjoint à l’urbanisme, est de ce point de vue éloquente : « Ils veulent se limiter à dix étages [sic], mais c’est encore beaucoup. Les tours, ça date d’une autre époque³⁵ ».

- 16 Ces deux types de réponses, qui, pour l’une, convoque un horizon général (la densification comme politique visant le bien commun) et, pour l’autre, relocalise le débat en proposant, dans certains cas, de « petits » aménagements afin de trouver un compromis acceptable avec les riverains, ont globalement échoué à calmer la contestation des projets de densification et de construction de tours. Au printemps 2019, au moment où commencent les manœuvres préparatoires aux élections municipales de mars 2020, la plupart des collectifs continuent leur lutte et persistent à dénoncer la politique de croissance (immobilière) de la mairie.

2.2. Les tours dans l’arène politique : la critique écologiste de la métropolisation

- 17 Les positions défendues par la liste « Choisir l’écologie pour Rennes » lors de la campagne municipale de premier tour constituent le deuxième élément, dans la configuration rennaise, qui paraît favorable à l’émergence d’une coalition anticroissance. De fait, alors même qu’aucun membre de ces collectifs ne figure sur cette liste, les options urbanistiques proposées par les écologistes entrent en « résonance » (Snow, 2001) avec celles des collectifs mobilisés. Dans leur programme comme lors de ses interventions publiques, que ce soit en réunion ou dans des meetings plus ouverts, dans les médias ou encore sur les réseaux sociaux ou sur la chaîne You Tube de leur campagne, M. Theurier et ses colistiers se posent en avocats du patrimoine bâti rennais. Selon eux, la qualité esthétique du tissu urbain serait menacée par l’émergence d’immeubles « standardisés » et « moches » (ces qualificatifs sont utilisés de manière récurrente par M. Theurier lors de ses interventions publiques). Les formes urbaines que revêtent ces projets sont également dénoncées en tant qu’elles ne respecteraient pas le mode de vie rennais, celui, pour reprendre d’autres expressions

clés de la campagne des Verts, d'une « grande petite ville » ou d'une « petite grande ville ». Ces expressions entendent incarner le désir politique de préserver une « ville à taille humaine³⁶ » où les quartiers fonctionneraient comme des « villages ». Quand Matthieu Theurier affirme que « la qualité de vie, c'est notre objectif³⁷ », il ne fait pas qu'énoncer un slogan général et flou, il prend également position dans un débat sur les politiques urbaines. Enfin, les écologistes affichent leur volonté de promouvoir « une ville construite pour et avec les habitants », ce qui implique de « donner la parole [aux Rennais] sur leurs envies et leurs besoins en termes d'urbanisme en définissant une méthode de coconstruction des projets urbains et des espaces publics avec les habitant·e·s³⁸ ». Le slogan « Construire moins vite, moins haut » résume alors les engagements de campagne des Verts : la lenteur renvoie à la fois au temps de la concertation et au ralentissement du rythme de la construction (leur objectif étant de passer de 2 500 logements construits par an à 1 800), la hauteur étant quant à elle stigmatisée (« nous n'accepterons pas les projets de tour et d'immeubles de grande hauteur³⁹ »).

- 18 La critique de la politique urbanistique rennaise déployée par les Verts dans le cadre de la campagne de premier tour investit donc les mêmes registres que ceux mobilisés par les collectifs de riverains pour justifier leur(s) lutte(s) : argument esthético-patrimonialiste, défense du cadre de vie, déficit de concertation. Il faut cependant aller au-delà du constat d'une simple coïncidence des « motifs » (Mills, 1940 ; Trom, 1999) de contestation. Les écologistes et leurs alliés ont, au cours de leur campagne, cherché à construire des situations d'interaction et d'échange avec ces collectifs. Un des objectifs stratégiques⁴⁰ de la campagne des Verts est en effet de parvenir à mobiliser ces collectifs de riverains et, plus globalement, tous ceux qui s'opposent aux choix urbanistiques récents qui misent sur la hauteur et la « *minéralité* » afin d'en faire des soutiens actifs dans le cadre de la compétition politique. Dans cet objectif, dès novembre 2019, l'équipe de campagne a ainsi pris contact avec des collectifs mobilisés contre des projets dans certains quartiers rennais. M. Theurier revendique d'ailleurs publiquement de dialoguer « avec des collectifs d'habitants [qu'il] rencontre⁴¹ » sur les questions d'urbanisme, ce qui lui permet de mettre en avant à la fois sa proximité avec les revendications exprimées par ces habitants et son ouverture à la participation citoyenne. Ce souci de toucher ces collectifs, et plus globalement de capitaliser sur le mécontentement face aux politiques urbanistiques, se traduit également dans la territorialisation de la stratégie de campagne. Ainsi, quand les militants sont envoyés faire du porte-à-porte dans des quartiers qui accueillent des projets contestés, il leur est explicitement recommandé de mettre en avant la position des écologistes sur la question de la densification et de ses formes urbaines⁴². De la même façon, quand est organisée, au début de mars 2020, la réunion de campagne de la liste « Choisir l'écologie pour Rennes » consacrée à l'urbanisme et aux solidarités, c'est un bar situé dans un quartier touché par ce type de projet qui est choisi pour servir de lieu de réunion.
- 19 Les Verts contribuent donc à faire entrer les tours dans l'arène de la compétition politique en faisant de leur critique un des axes de leur campagne. Cependant, cette politisation des formes urbaines s'inscrit chez les écologistes dans un cadre d'interprétation beaucoup plus large que celui déployé par les collectifs de riverains. Le contrôle de la densification urbaine est en effet relié discursivement à d'autres objectifs portés par les écologistes. En premier lieu, le renoncement à ces formes d'aménagement urbain est présenté, non seulement comme le moyen de protéger le

cadre de vie et le patrimoine rennais, mais également comme une façon de préserver et de renforcer une forme de végétalisation de l'espace indispensable dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique en milieu urbain⁴³. Ce dernier type de motifs est absent du répertoire de justifications des collectifs de riverains, qui ne font pas référence au contexte climatique. En second lieu, la lutte contre ces choix urbanistiques est associée à une critique beaucoup plus globale d'un modèle de politiques urbaines basé uniquement sur la recherche de la croissance. Ce modèle désigné, dans le discours de cette liste, comme celui de la « métropolisation » voit de grandes zones urbaines s'affronter pour attirer des habitants, des touristes et investisseurs dans le cadre d'une compétition interurbaine généralisée. Dans ce cadre, qui n'est pas sans rappeler les analyses des théoriciens des *growth coalitions* évoquées plus haut, la politique de densification urbaine devient un des symptômes de la course vers la croissance dont les conséquences environnementales et sociales sont dénoncées. Le problème de l'urbanisme est ainsi « couplé » (Kingdon, 1984) par les candidats de la liste à la critique des politiques de rayonnement et d'attractivité, politiques qui cherchent à doter la ville de Rennes d'équipements qui renforceraient sa prétention à devenir une « ville de stature européenne » (par exemple, le projet de création d'un Zénith soutenu par N. Appéré auquel les Verts s'opposent dans cette campagne). Le problème change alors encore une fois d'échelle : si les collectifs mobilisés, comme on l'a vu, étaient passés de l'échelle du quartier à celle de la ville, les écologistes convoquent quant à eux également le cadre international (la compétition interurbaine globalisée), mais aussi le cadre régional. Le scénario⁴⁴ défendu par les écologistes est, de fait, celui d'une répartition des dynamiques économiques et démographiques entre Rennes et les autres villes et territoires bretons dans un schéma qui substituerait à la compétition territoriale des logiques de coopération. Ce transfert de l'enjeu « croissance » au niveau régional permet, sinon d'éviter totalement, du moins d'éluder largement l'échelle intercommunale. En effet, dans le discours des candidats verts rennais, il est moins question de mieux répartir l'effort de densification entre les communes de la Métropole⁴⁵, au risque de heurter les listes écologistes qui se présentent dans la périphérie rennaise, que de régler le problème à une échelle plus large. On peut se demander si ce déplacement de cadre spatial ne constitue pas une conséquence paradoxale de la volonté des écologistes de construire une organisation et un projet politiques métropolitains. En effet, l'association « Confluences » fédère des candidats et des militants issus de différentes villes de l'intercommunalité (même si les « Rennais » sont, et de loin, les plus nombreux) et entend construire un discours minimal commun à (et sur) l'échelle métropolitaine (même si celle-ci est finalement très peu mise en avant dans la campagne). Or, la répartition régionale de la croissance semble *a priori* une thématique beaucoup plus consensuelle et donc plus à même de fédérer les écologistes rennais et ceux de la périphérie que celle de la densification des communes de banlieue.

- 20 Les candidats et l'équipe de campagne de la liste « Choisir l'écologie pour Rennes » ne se contentent donc pas de reprendre le discours des collectifs de riverains, ils construisent, dans une opération de « *frame extension* »⁴⁶, un pont sémantique entre les revendications de ces collectifs et des revendications auxquelles sont attachés ou peuvent adhérer leurs militants et d'autres groupes sociaux qui soutiennent traditionnellement les écologistes (associations environnementales, milieu de l'ESS en particulier⁴⁷). Cette connexion participe d'un travail politique « d'orchestration » (Le Bart, 2003) dont l'objectif, comme dans beaucoup de campagnes, est de dépasser

l'hétérogénéité relative des propositions du programme en les intégrant dans un récit commun cohérent.

3. Une coalition impossible ? Divergences d'objectifs et de stratégies entre écologistes et collectifs antitours

- 21 Alors qu'elle est activement recherchée par les écologistes, l'intégration des collectifs antitours à une coalition électorale articulée autour de la lutte contre la croissance urbaine ou la métropolisation apparaît doublement contrariée. D'une part, le travail politique « d'orchestration » (*ibid.*) n'évite pas l'émergence de tensions entre les différents membres de la coalition potentielle. D'autre part, la configuration électorale, en rendant probable, puis effective, une alliance au second tour entre les écologistes et la maire sortante, génère une défiance forte parmi les collectifs de riverains.

3.1. Les limites de l'orchestration : tensions internes au sein de la coalition potentielle

- 22 « L'orchestration » (*ibid.*) menée par les écologistes s'expose, dans la mesure où elle convoque des horizons de justifications différents, à des opérations critiques qui viennent dénoncer les compromis tissés entre des normes, des valeurs ou des « économies de grandeur » différentes comme constituant autant de compromissions (Boltanski et Thévenot, 1991). Ce type de critique s'appuie sur certains horizons de justification invoqués pour signifier l'impureté d'autres propositions émanant d'autres horizons normatifs. Ainsi, durant la campagne, les préférences affichées par les Verts pour la préservation de la « qualité de vie » et les formes urbaines « basses » sont régulièrement dénoncées au nom de la lutte contre le réchauffement climatique et du nécessaire développement de nouvelles politiques sociales visant les citoyens les moins favorisés, deux thèmes qui font pourtant également partie des objectifs prioritaires de la liste « Choisir l'écologie pour Rennes ».
- 23 Ces critiques, qui visent à pointer les « contradictions » internes des Verts, émanent en particulier de la maire sortante, qui défend, lors de la campagne de premier tour, son bilan et en particulier la politique de densification menée durant son mandat et sur laquelle elle est attaquée. N. Appéré n'hésite pas, lors de ses meetings et prises de parole publiques, à accuser en retour ceux qui soutiennent un contrôle accru de la densification de faire indirectement le jeu des plus riches⁴⁸ et de soutenir un conservatisme patrimonial excessif. Elle rappelle régulièrement la nécessité de continuer à construire à un rythme élevé, tout en stigmatisant les partisans d'une « ville de l'entre-soi⁴⁹ » qui défendent une « ville sous cloche [...] parfois sous prétexte d'une transition écologiste⁵⁰ ».
- 24 Cependant, ce type de critique émane aussi parfois de sympathisants, voire de militants écologistes. A titre d'exemple, au cours d'une réunion de campagne du premier tour de la liste « Choisir l'écologie pour Rennes », une personne de l'assistance, qui s'est présentée comme une électrice et sympathisante écologiste, a pris la parole et déclaré être « gênée » par la défense du patrimoine dans le programme au point de ne « pas savoir comment défendre ça devant [ses] voisins⁵¹ ». Cette position revenait selon elle,

d'une part, à sacraliser un urbanisme pavillonnaire au nom d'une conception patrimonialiste du tissu urbain, et, d'autre part, à remettre en cause des mesures de densification qui étaient, toujours selon elle, souhaitables d'un point de vue écologique et social. Cet exemple illustre le fait que la prise en compte ou l'endossement des revendications des collectifs de quartier par la liste verte ne va pas sans susciter des tensions au sein de l'électorat et de la base militante écologiste en soulevant la question de la compatibilité de cette position avec une ligne écologique et progressiste.

25 Dans l'ensemble, ces remises en question de la cohérence du programme des écologistes s'articulent autour de trois thématiques, souvent entrecroisées dans les discours : en refusant la hauteur, les Verts n'adoptent-ils pas une posture architecturale passiste qui s'appuie sur des jugements esthétiques conservateurs valorisant le patrimoine au détriment de l'innovation ? Renoncer à une stratégie de densification ambitieuse ne revient-il pas à encourager l'étalement urbain ? Prôner un ralentissement du rythme de construction ne va-t-il pas augmenter mécaniquement le coût du logement dans un marché immobilier tendu et donc contribuer à réserver l'accès aux logements rennais (hors logements sociaux) aux catégories les plus aisées ? Confrontés à ces critiques, énoncées par Nathalie Appéré, mais aussi par des sympathisants écologistes ou encore des électeurs rencontrés lors d'évènements de campagne ou croisés lors d'actions de démarchage (distribution de tracts sur les marchés, porte-à-porte), les candidats Verts répondent en activant trois types d'arguments que l'on retrouve dans leur programme. Premièrement, ils réfutent l'accusation de conservatisme architectural en affichant leur volonté d'inventer « une vraie architecture « à la rennais » qui permette à [la] ville d'être belle et pionnière dans l'élaboration d'un urbanisme résilient⁵² ». En réponse aux doutes de la sympathisante écologiste évoquée *supra*, M. Theurier mentionne oralement la possibilité de construire, dans les quartiers pavillonnaires des années 1930, des immeubles de hauteur « raisonnable » (5-6 étages) qui reprendraient des motifs architecturaux (toit en pente, usage de la pierre) rappelant les maisons environnantes⁵³. Concernant le coût de l'immobilier, les Verts annoncent vouloir dépasser une simple politique de l'offre (tenter de maintenir des coûts immobiliers bas, en permettant de construire beaucoup de logements) en créant des outils de régulation des prix (plafonnement des loyers, politique d'achat de terrains par la municipalité ou la métropole). L'accès à des logements abordables pour les classes les moins favorisées et la petite classe moyenne serait alors garanti par ces mécanismes de régulation. La lutte contre la pression immobilière passe également, selon les Verts, par des politiques volontaristes de coopération entre territoires à l'échelle régionale qui, en permettant une meilleure distribution du développement économique dans l'espace, combattraient l'étalement urbain de la métropole rennais en favorisant une répartition plus harmonieuse démographiquement, et plus vertueuse écologiquement, de la population. Enfin et surtout, les candidats de la liste écologiste rappellent régulièrement qu'ils ne comptent pas couper net le robinet de la construction⁵⁴, mais, pour reprendre un de leurs leitmotivs de campagne, « ralentir, un peu, le rythme de la croissance⁵⁵ ». Le « un peu », souvent souligné à l'oral, a une importance capitale : les écologistes rennais ne défendent pas réellement une ligne « décroissante », mais prônent un contrôle et une régulation de la croissance du rythme de construction.

26 Cependant, ces arguments, qui visent à « durcir » le compromis, à montrer comment des objectifs à première vue incompatibles peuvent tenir ensemble et, partant, à rassurer ceux qui craignent que la liste n'abandonne ou ne néglige la lutte contre le

réchauffement climatique et les inégalités sociales, peuvent être, à leur tour, mal reçus du côté des militants de collectifs anticroissance et des riverains des projets de « tours ». Toujours lors d'une réunion de campagne des Verts⁵⁶, un opposant à un de ces projets est ainsi intervenu pour signifier à M. Theurier que l'objectif de 1 800 logements lui paraissait bien trop élevé et ne marquait pas une réelle rupture avec la politique de densification antérieure. L'orchestration du programme peut donc être attaquée de deux côtés à la fois, et la coalition anticroissance que les écologistes cherchent à créer semble dès le départ traversée par de fortes tensions internes.

3.2. Avec qui s'allier ? Une configuration électorale défavorable à la constitution d'une coalition anticroissance

- 27 La construction d'une large coalition qui réunirait, d'un côté, les écologistes et leurs soutiens traditionnels et, de l'autre, des collectifs de riverains et de défenseurs du patrimoine, se heurte de fait à des difficultés liées à la structure d'opportunités et de contraintes dessinée par la configuration électorale de la campagne de 2020. D'une part, la transformation de la question de la densification urbaine en argument de campagne n'est pas l'apanage des Verts. D'autre part, la politisation de cette thématique se révèle fortement problématique du fait de l'alliance d'entre deux tours entre le PS et les écologistes.
- 28 Il faut d'abord relever que les candidats de la liste « Choisir l'écologie pour Rennes » ne sont pas les seuls, dans le cadre de cette campagne électorale, à stigmatiser la politique urbanistique menée à Rennes ces dernières années et à en imputer (Le Bart, 2003) la responsabilité à N. Appéré et, plus globalement, aux « socialistes ». A droite du PS, les listes de Charles Compagnon et Carole Gandon rejoignent les écologistes dans la double dénonciation des formes urbaines hautes (les tours) et du déficit d'écoute et de concertation qui caractériserait le processus décisionnel autour de ces projets. Ceci ne signifie cependant pas que ces deux listes défendent un programme antimétropolisation global semblable à celui des Verts. De fait, ni la liste soutenue par le MODEM et LR, ni la liste LREM-UDI ne remettent en cause les objectifs de croissance économique ou le maintien et le développement de politiques d'attractivité⁵⁷. C. Compagnon, C. Gandon et leurs entourages respectifs s'en tiennent, en ce qui concerne la critique des évolutions urbaines, à la défense du cadre de vie et du patrimoine. Il n'en reste pas moins qu'au-delà de ces divergences de cadrage, les équipes de ces deux listes ont, comme les écologistes, mené des opérations de prise de contact et d'échange avec des collectifs de riverains mobilisés. Pour le dire autrement, le soutien des collectifs antitours, et plus largement, de tous ceux que ce type de choix urbanistique effraie, constitue une ressource politique disputée dans le cadre de la campagne. Les thèmes du cadre de vie et de la lutte contre la « hauteur » constituent de fait un des principaux axes mis en avant par pas moins de trois listes différentes pour critiquer la maire sortante et s'en démarquer lors de la campagne de premier tour. Dans le champ de la compétition électorale, plusieurs groupes se disputent donc la « propriété » (Gusfield, 2009) politique des tours que les collectifs de quartier ont réussi à instituer en tant que problème public local.
- 29 La concurrence autour de la propriété politique du problème est d'autant plus ouverte que les groupes de riverains mobilisés ne semblent pas décidés à s'engager dans la compétition politique en soutenant une liste plutôt qu'une autre. Ces collectifs agissent

plutôt comme des groupes d'intérêt qui cherchent plus à peser sur les décisions des pouvoirs publics qu'à s'immiscer directement dans le champ du *politics*. Dans cette perspective, la configuration électorale semble constituer, pour ces groupes, une occasion d'augmenter encore la visibilité de leur cause, de lui gagner de nouveaux alliés, quels qu'ils soient, et d'influencer les programmes de tous les candidats. De fait, plutôt que de chercher à nouer une alliance privilégiée avec les écologistes, ces groupes semblent plutôt tenter de faire en sorte que l'enjeu qu'ils portent soit investi par le maximum d'acteurs engagés dans la compétition électorale. Ainsi, les Amis du Patrimoine Rennais ont mis en place un questionnaire intitulé « Sauvegarde du Patrimoine Rennais » qu'ils ont transmis à toutes les équipes en campagne (ils avaient ainsi déjà rencontré trois têtes de liste au début de février 2020 afin de faire valoir leurs arguments auprès d'eux). Auparavant, certains militants antitours avaient même investi, dès l'automne 2019, la plateforme participative « 200 jours pour Rennes », mise en place par l'équipe de campagne de la maire sortante. Dans le cadre d'une réunion consacrée à l'urbanisme, des représentants de collectifs de riverains sont venus défendre leurs positions face à des élus sortants et des candidats qui mettaient en avant les vertus (sociales et écologiques) de la politique de densification et présentaient les résistances localisées qu'elles rencontraient comme le produit de représentations irrationnelles ou de l'effet NIMBY⁵⁸. L'investissement de ce forum semble alors témoigner de la volonté, non pas de détourner ou de saboter un dispositif participatif (Gourgues, 2013), mais de tenter de peser (sans grand succès en fin de compte) sur la définition d'un programme alors en construction, en déployant des arguments favorables à d'autres formes de densification. Si par la suite, une fois le programme de campagne socialiste finalisé, certains groupes antitours (notamment le collectif Nansa) ont affiché, en particulier sur les réseaux sociaux, leur défiance face à la liste Appéré, ils n'ont pas pour autant clairement appelé à voter pour la liste écologiste. De fait, ces collectifs semblent soutenir indistinctement toutes les listes qui ont inscrit à leur agenda la question de la lutte contre la hauteur du bâti. L'intervention d'une militante antitours lors d'un meeting de M. Theurier avant le premier tour, est de ce point de vue révélatrice. Cette militante a en effet suggéré à M. Theurier de s'allier au second tour avec Charles Compagnon, candidat de la droite et d'une partie du centre-droit, « *très clair* » selon elle sur la question de l'urbanisme, plutôt qu'avec les socialistes⁵⁹. La formulation de cette hypothèse d'alliance, tout de suite récusée par le candidat écologiste, signale l'écart qui peut exister entre certains militants antitours, dont l'objectif principal est de lutter contre la politique de densification actuelle, quitte à soutenir des candidats aux positions par ailleurs hétérogènes (tant qu'ils dénoncent les choix urbanistiques portés par les socialistes), et les écologistes rennais qui se positionnent également le long d'autres clivages (clivage droite/gauche notamment).

30 *In fine*, le positionnement des Verts dans le système local d'alliances partisans constitue sans doute le principal obstacle à une véritable alliance avec les mouvements antitours. Les écologistes rennais, clairement positionnés à gauche, entretiennent une relation « d'associés-rivaux » avec les socialistes (cf. encadré). Cette position dans l'espace politique local fragilise la tentative de rapprochement entre les écologistes et les mouvements antitours de deux façons. Premièrement, les Verts, alliés au PS lors de la mandature précédente, peuvent être soupçonnés d'avoir été les complices, au moins passifs⁶⁰, de la politique de densification qu'ils dénoncent désormais dans le cadre de leur campagne. Les écologistes, confrontés à ce type d'accusation, répliquent en imputant la responsabilité de ce type de projet d'aménagement aux seuls socialistes⁶¹

qui auraient imposé aux Verts cette politique urbanistique dans le cadre d'un rapport de force interne à la coalition de gouvernement.

- 31 Deuxièmement, les Verts ne cachent pas, dès leur campagne de premier tour, leur volonté de s'allier avec la liste de N. Appéré au second, qu'ils arrivent devant ou derrière cette dernière. La perspective de cette alliance inquiète fortement certains militants antitours : si les Verts fusionnent avec les socialistes entre les deux tours, quelle sera réellement la politique urbanistique de la majorité à venir ? Si M. Theurier et ses colistiers présentent, de façon assez habile, le vote vert au premier tour comme un vote utile pour les antitours dans la mesure où celui-ci peut contribuer à construire un rapport de force électoral favorable dans le cadre de la négociation programmatique d'entre-deux tours, il n'en propose pas moins à ces militants de voter pour une liste qui pourrait s'allier avec celle qu'ils identifient comme l'adversaire la plus résolue de leur cause, à savoir celle de N. Appéré. Les réticences exprimées par certains collectifs dès la campagne de premier tour se transforment en défiance après l'annonce de la fusion des deux listes en juin 2020, à la suite de la pause électorale liée à la crise de la Covid-19. Dans le cadre de la négociation de fusion d'entre-deux tours, si les écologistes ont obtenu des concessions des socialistes, arrivés en tête, relativement à la mise en place de consultations citoyennes quant à la hauteur des projets immobiliers à venir⁶², ils ne sont pas parvenus à imposer à leurs nouveaux alliés le renoncement à des projets déjà lancés sous la mandature précédente, comme la construction de la tour Samsic (90 mètres, 26 étages) dans le quartier d'affaires EuroRennes. Les concessions obtenues ne semblent clairement pas suffisantes pour le collectif Nansa qui publie le 1^{er} juin 2020, sur sa page Facebook, ce commentaire lapidaire sur le programme de la nouvelle liste Appéré intégrant les écologistes : « #bis repetita #promoteurs forever » et mène, par la suite, une campagne numérique active de dénonciation de la liste (sans appeler explicitement toutefois à voter pour C. Gandon ou pour C. Compagnon). La fusion des listes menées respectivement par N. Appéré et M. Theurier semble donc profondément remettre en cause l'émergence d'une coalition anticroissance qui irait des écologistes aux mouvements de quartier.

Conclusion

- 32 L'élection municipale rennaise de 2020 illustre la difficulté, également soulignée dans le contexte américain (DeLeon, 1992), à intégrer dans une coalition large, unifiée autour d'un programme anticroissance, des collectifs de quartier initialement engagés dans des formes de *piecemeal resistance* à des projets urbanistiques. Le cas rennais permet également d'apporter quelques éléments de réponse à une question en relation avec la thématique de ce dossier : contester la densification revient-il nécessairement à contester la métropole ? Si on entend par « métropole » l'échelle municipale intercommunale, ce n'est certainement pas le cas. Les élus écologistes et, de façon plus récente, les collectifs de riverains antitours (qui, notamment depuis le vote du premier PLU intercommunal en décembre 2019, se sont mis à surveiller le conseil communautaire au même titre que le conseil municipal) n'identifient pas l'intercommunalité comme un problème mais plutôt comme une arène de décision sur (et dans) laquelle il faut peser⁶³ pour infléchir la politique urbanistique, du fait de la montée en compétence de la métropole dans ce domaine. Le lien entre mobilisation contre la densification et lutte contre la métropolisation (au sens de « croissance

urbaine ») n'est pas non plus, contrairement aux apparences, totalement évident. Les riverains rennais, engagés au nom de la préservation du cadre de vie et du patrimoine, semblent globalement réticents à s'engager dans la lutte politique contre la métropolisation que leur proposent les écologistes. Même si cette lutte inclut des objectifs de contrôle de la densification, elle y associe une forme de politisation (au sens de P. Garraud) et des finalités (dénonciation des politiques d'attractivité, d'un développement économique non soutenable, etc.) que ne partagent pas nécessairement des habitants davantage motivés par la défense apolitique⁶⁴ des intérêts de proximité (ce qu'Eliasoph [2010] appelle le « *close home* »). L'opération visant à connecter ces deux cadrages différents est en outre défavorisée par la configuration politique locale. La structuration du système d'alliance et le rapport de force électoral dans le contexte rennais, en rendant possible le ralliement des écologistes derrière la maire sortante, compromet la possibilité pour les collectifs de quartier de soutenir les Verts. Ce poids du *politics* invite sans doute à mener un travail comparatif qui étudierait les effets de la politisation de la question de la densification dans des configurations électorales où les rapports de force au sein de la gauche sont différents de ceux qui structurent la vie politique rennaise (en particulier dans des villes conquises par des maires Verts, avec ou sans alliance avec les socialistes).

BIBLIOGRAPHIE

- Aguilera T., Chauvel, T. et Burban, P. (2020), « Une métropole dynamique mais inégalitaire », in R. Pasquier et T. Tellier (dir.), *Sociologie de Rennes*, Paris, La Découverte, p. 62-81.
- Becker, H. (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- Bensoussan, D. (2013), « La droite introuvable : les raisons d'un échec durable », *Place Publique*, 26, p. 39-43.
- Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Burbank, M. J., Heying, C. H. et Andranovich, G. (2000), "Antigrowth Politics or Piecemeal Resistance?: Citizen Opposition to Olympic-Related Economic Growth", *Urban Affairs Review*, 35, 3, p. 334-357.
- Cefaï, D. (2001), « Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes », in D. Cefaï, et D. Trom (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 51-98.
- Dechézelles, S. et Olive, M. (2019), *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- DeLeon, R. (1992), "The urban antiregime. Progressive politics in San Francisco", *Urban Affairs Quarterly*, 27, 4, p. 555-579.
- Déloye, Y. et Haegel, F. (2019), « La politisation : du mot à l'écheveau conceptuel », *Politix*, 127, 3, p. 59-83.

- Donovan, T. et Neiman, N. (1992), "Citizen mobilization and the adoption of local growth control", *Western Political Quarterly*, 45, 3, p. 651-675.
- Eliasoph, N. (2010), *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica.
- Frinault, T., Gosmé, A. et Le Bart, C. (2009), « Quand l'intercommunalité s'invite aux élections municipales : le contre-exemple de Rennes », in R. Le Saout (dir.), *L'intercommunalité en campagne. Rhétoriques et usages de la thématique intercommunale dans les élections municipales de 2008*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 139-156.
- Garraud, P. (1990), « Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, 40, p. 17-41.
- Ghorra-Gobin, C. (2010), « De la métropolisation : un nouveau paradigme ? », *Quaderni*, 73, p. 25-33.
- Gourgues, G. (2013), *Les politiques de la démocratie participative*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Gusfield, J. (2009), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica.
- Jérôme, V. (2014), « La politisation de l'économie solidaire par Les Verts. Une rencontre des « autrement », *Mouvements*, 3, 79, p. 148-154.
- Kingdon, J. (1984), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston, Little, Brown.
- Lagroye, J. (dir.) (2003), *La politisation*, Paris, Belin.
- Le Bart, C. (2003), « Le leadership territorial au-delà du pouvoir décisionnel », in A. Smith, et C. Sorbets (dir.), *Le leadership et le territoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 145-161.
- Le Saout, R et Vignon, S., (dir.) (2015), *Une invitée discrète. L'intercommunalité dans les élections municipales de 2014*, Paris, Berger Levrault.
- Mills, C. W. (1940), « Situated Actions and Vocabularies of Motive », *American Sociological Review*, 5, 6, p. 904-913.
- Molotch, H. (1976), « The City as Growth Machine: Toward a Political Economy of Place », *American Journal of Sociology*, 82, 2, p. 309-322.
- Pinson, G. (2019), « Politiser et dépolitiser la métropole : dimensions et modes de politisation de l'intercommunalité bordelaise », *Métropoles* [En ligne], 25. <http://journals.openedition.org/metropoles/7118> (consulté le 13 avril 2021).
- Richer, J. (1995), « Explaining the vote for slow growth », *Public Choice*, 82, 3-4, p. 207-223.
- Sawicki, F. (2012), « La résistible politisation du football. Le cas de l'affaire du grand stade de Lille- Métropole », *Sciences sociales et sport*, 5, 1, p. 193-241.
- Schneider, M. et Teske, P. (1993), « The antigrowth entrepreneur: Challenging the "equilibrium" of the growth machine », *Journal of Politics*, 55, 3, p. 720-736.
- Ségas, S. (2018), « Le stade ultime du néolibéralisme ? De l'économie politique des stades à la sociologie de la critique des équipements de spectacle sportif », *Métropoles* [En ligne], Hors-série. <http://journals.openedition.org/metropoles/5993> (consulté le 13 avril 2021).
- Ségas, S. (2020), « L'espace politique municipal », in R. Pasquier et T. Tellier (dir.), *Sociologie de Rennes*, Paris, La Découverte, p. 27-42.

Snow, D. (2001), « Analyse de cadres et mouvements sociaux », in D. Cefaï et D. Trom (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 27-50.

Stone, C. (1989), *Regime politics: governing Atlanta. 1946-1989*, Lawrence, University Press of Kansas.

Talpin, J. (2020), *Bâillonner les quartiers. Comment le pouvoir réprime les mobilisations populaires*, Lille, Éditions Les Étaques.

Trom, D. (1999), « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante : Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 49, 1, p. 31-50.

Vogel, R. K. et Swanson, B. E. (1989), « The growth machine versus the antigrowth coalition: The battle for our communities », *Urban Affairs Quarterly*, 25, 1, p. 63-85.

NOTES

1. L'agglomération rennaise, telle qu'elle est saisie par le concept statistique d'unité urbaine (qui met en avant la continuité du bâti), comporte 16 communes et 357 000 habitants (source : INSEE, 2018). L'institution métropolitaine compte quant à elle 43 communes et 451 000 habitants — dont 218 000 pour la ville centre (source : INSEE, 2018).

2. On peut ainsi lire dans le programme de la liste « Choisir l'écologie pour Rennes » des choses comme celle-ci : « Nous nous opposons à une vision d'une métropole qui ne serait que l'adaptation des territoires à la compétition libérale mondiale et où seuls les plus forts survivraient au détriment des autres territoires » (Source : programme de premier tour des écologistes).

3. La liste se prononce notamment contre le projet de création d'un Zénith au profit d'investissement dans des équipements sportifs et culturels de quartier.

4. Cette analyse individuelle s'inscrit dans le cadre plus large du Collectif de Recherche sur les Élections Municipales et Intercommunales (CREMI), porté à l'échelle nationale par R. Lefebvre et S. Vignon. L'auteur tient à remercier l'ensemble de ce collectif de recherche, ainsi que les chercheurs et étudiants engagés dans cette enquête à Rennes, en particulier Vincent Oursel pour ses remarques sur la campagne des Verts.

5. Cf. sur ce point les développements concernant l'évitement de la question de la densification des périphéries par les candidats écologistes rennais dans la section 2.2.

6. La traduction est de l'auteur.

7. H. Molotch évoque l'exemple de la ville californienne de Santa Barbara.

8. *A contrario*, selon H. Molotch (1976), la valeur économique du territoire et des propriétés, ainsi que l'intérêt qu'a un large panel d'acteurs influents à l'augmenter, constituent le fondement des coalitions de croissance.

9. A titre d'exemple, deux projets de stades de base-ball, équipements qui font partie intégrante des stratégies de croissance des villes américaines (Ségas, 2018), ont été rejetés à cette époque.

10. Cette lecture permet de sortir d'une représentation très binaire jusque-là très présente dans la littérature : aux coalitions de croissance répondaient des coalitions anticroissance, aux régimes de croissance, des antirégimes. La résistance à la croissance

urbaine était alors pensée uniquement sur le mode du reflet inversé : elle n'était envisagée que sous la forme d'une d'alliance entre groupes sociaux à l'échelle urbaine autour d'objectifs d'action publique qu'ils seraient capables d'imposer à l'agenda urbain, exactement sur le modèle des coalitions de croissance (mais avec des objectifs antinomiques).

11. Nous rompons ici avec la perspective développée par M. Burbank, C. Heying et G. Andranovich. En effet, leur propos est simplement de montrer que l'opposition aux coalitions de croissance ne prend pas toujours la forme d'une anticoalition structurée capable d'imposer son *slow agenda*, mais qu'elle peut également se déployer sous la forme de mouvements épars qui ne remettent pas réellement en cause la coalition dominante, même s'ils l'amènent à des ajustements tactiques (et non pas stratégiques). L'articulation entre ces deux types de résistance est donc pensée de manière statique (c'est soit l'une, soit l'autre) et non de manière dynamique ou processuelle, comme dans notre analyse.

12. Il faut relever que l'opposition des Verts rennais à certaines formes urbaines n'est pas une nouveauté totale : dans leur programme du premier tour de 2014, on retrouve ainsi la volonté de défendre le patrimoine rennais et l'opposition à tout projet d'Immeuble de Grande Hauteur (IGH). Cependant, ce thème est à la fois beaucoup moins développé et moins mis en avant en 2014 qu'en 2020, où il occupe une place centrale dans la campagne des écologistes.

13. Relevons que les deux têtes de liste, M. Theurier et P. Zamor (n° 2 de la liste) sont des militants de la cause de l'ESS et ont exercé une activité professionnelle dans ce champ qui est très connecté depuis les années 2000 au parti écologiste (Jérôme, 2014).

14. Rappelons que l'UDB, parti régionaliste de gauche, soutient la liste écologiste.

15. P. Zamor (n° 2 de la liste écologiste) affiche son identité et sa militance *queer* dans le cadre de la campagne.

16. Le nom de cette association fait référence à celui de deux boulevards rennais.

17. Source : extrait de la déclaration de l'association en préfecture.

18. On ne peut toutefois exclure que les premières mobilisations aient pu servir de modèles aux suivantes.

19. Cette hypothèse est largement confortée par de nombreux travaux sur les mobilisations en France. Cf. par exemple (Sawicki, 2012), à propos d'une mobilisation contre un projet de stade à Lille.

20. Si une sociographie de la totalité des individus engagés dans ces mobilisations antitours n'a pu être réalisée dans le cadre de cette enquête, il a été possible d'identifier la profession d'acteurs occupant des responsabilités dans ces collectifs ou associations (porte-parole, président ou trésorier). Parmi ces derniers, on compte ainsi : un entrepreneur, un ingénieur en télécommunications, un ingénieur en cybersécurité ou encore un *game designer*/réalisateur. Ce type de position professionnelle semble signaler la détention d'un fort capital culturel et, sans doute, économique.

21. Source : *Ouest-France*, 2/05/2018.

22. Source : *Ouest-France*, 30/01/2019.

23. Source : *Ouest-France*, 30/01/2019.

24. Les Amis d'Auguste et Anatole se disent ainsi « livrés à la convoitise des promoteurs » (Source : *Ouest-France*, 30/01/2019).

25. Source : texte de la pétition mise en ligne en décembre 2018.

26. Source : *ibid.*

27. Source : *ibid.*

28. Si elle est évoquée par le maire adjoint et, plus tard, par la maire sortante durant la campagne (*cf. infra*) pour à la fois justifier la politique de densification et délégitimer ses détracteurs, la question du logement social n'est pas érigée en enjeu par les collectifs de riverains mobilisés, du moins dans leurs discours publics. L'argumentaire de ces collectifs est clairement centré sur la lutte contre la densification et n'évoque pas le rejet de groupes sociaux qui seraient présentés comme « indésirables ». En outre, si la plupart des projets contestés laissent une place importante au logement social (à titre d'exemple, la ZAC du Haut-Sancé prévoit 146 logements en accès libre, 64 à prix maîtrisé, 90 en locatif social et 34 en accession aidée à la propriété), ce n'est pas le cas de toutes les tours controversées (Les Amis d'Auguste et Anatole remettent en question la construction d'un bâtiment destiné à accueillir des logements de haut standing au prix de 7 000 euros le mètre carré, alors que le prix moyen rennais est de 3 670 euros en 2019).

29. Source : *Ouest-France*, 29/01/2019.

30. Aux USA, ce sont les montées en généralité qui tendent à être discréditées dans l'espace public, le langage des intérêts de proximité étant beaucoup mieux reçu par les pouvoirs publics (Eliasoph, 2010).

31. Soumis à ces accusations d'égoïsme, les collectifs concernés s'engagent dans un travail de réfutation de l'effet NIMBY (Trom, 1999), qui les amène à modifier et enrichir le cadrage de leur cause. Face au stigmate de leur désignation en tant qu'ennemis de la densification et des « pauvres » que la mairie cherche à leur faire endosser, les militants antitours se redéfinissent en partisans d'une autre forme de densification, plus raisonnée. Le trésorier de l'association les Amis d'Auguste et Anatole conteste ainsi les accusations dont son mouvement fait l'objet : « Nous ne sommes pas égoïstes. On comprend que la densification est inéluctable, mais elle doit se faire de façon raisonnable » (source : *Ouest-France*, 4/02/2019).

32. Obtenir ce type de concessions semble d'ailleurs être l'objectif que poursuivent certains de ces collectifs. Carlos Simoès, le porte-parole du Collectif ZAC du Haut-Sancé, trace ainsi les contours d'un marchandage possible avec la mairie : « La Ville a fixé de manière unilatérale à 500 le nombre de logements, bien loin des 200 annoncés initialement. Nous ne sommes pas opposés à l'accueil de nouveaux habitants, au contraire. Nous réclamons simplement de les accueillir dans de bonnes conditions, de préserver la qualité et l'identité de notre quartier. La barre des 300 logements nous semble une limite acceptable » (Source : *Ouest-France*, 4/02/2019).

33. La mairie se montre très attachée à la défense de cette image. En février 2019, alors que plusieurs de ces collectifs l'interpellent en plein conseil municipal en accusant la mairie d'imposer, ou du moins d'encourager fortement, par la modification des documents d'urbanisme, ces immeubles hauts sans écouter les habitants, la maire Nathalie Appéré met, *a contrario*, l'accent sur la procédure de consultation et ses effets : « Les 588 observations [collectées dans le cadre de l'enquête publique concernant le renouvellement du PLU entre juin et juillet 2018] ont donné lieu chacune à une réponse, consultable en ligne. Et seulement 3 d'entre elles ont fait l'objet de réserves de la part de la commission d'enquête. [...] Ces réserves, nous les avons levées en modifiant

les projets du Haut-Sancé, et du boulevard du Maréchal Delattre de Tassigny, ainsi qu'un autre projet dans le quartier Oradour-Motte Brûlon. Personne ne pourra dire que nous avons révisé le PLU en catimini » (Source : *Ouest-France*, 4/02/2019).

34. Source : *Ouest-France*, 4/02/2019.

35. Source : *Ouest-France*, 4/02/2019.

36. Il s'agit d'un des titres de partie du programme des écologistes rennais.

37. Source : observation de meeting, mars 2020.

38. Source : Programme des écologistes rennais.

39. Source : *ibid.*

40. Ceci ne signifie pas que les écologistes rennais investissent ces thèmes uniquement pour des raisons de stratégie électorale : l'adhésion de nombreux élus et militants écologistes à la lutte contre la « bétonisation » et pour la participation est à la fois ancienne et forte. C'est plutôt la mise en avant de ces thèmes (plutôt que d'autres) au cours de la campagne qui relève ici d'un choix stratégique.

41. Source : observation d'une réunion de campagne ouverte aux militants et sympathisants, novembre 2019.

42. Cette pratique a été observée et m'a été rapportée par Vincent Oursel (*cf.* la note 4).

43. Il faut relever que le cadrage écologiste des « tours » met peu en avant le caractère « énergivore » de cette forme urbaine, comme cela a pu être le cas dans d'autres villes comme Paris. C'est plutôt en tant que symbole de la politique de densification que cette forme urbaine est reliée à un argumentaire écologiste. Cette critique des tours est également totalement marginale dans l'argumentaire des collectifs de riverains, qui privilégient les topiques du cadre de vie et du patrimoine, même si on peut noter quelques rares exceptions (ainsi ce riverain mobilisé, ingénieur de profession, qui déclare à la presse : « Les tours sont réputées avoir des performances énergétiques déplorables et créent des effets de courant d'air violents » (source : *Ouest France*, 30/01/19).

44. Ce scénario est très influencé par les thèses que Nil Caouissin, un des leaders du parti régionaliste UDB, défend dans l'ouvrage *Rennes Saturée : une croissance à partager* (Presses populaires de Bretagne, 2019). Nil Caouissin a d'ailleurs été invité à présenter son ouvrage lors d'une réunion de campagne de la liste en novembre 2019 (source : observation de la réunion).

45. La question est parfois évoquée par les candidats écologistes, mais toujours sur un mode mineur et pour tout de suite préciser que le vrai enjeu est la répartition de la croissance au niveau régional.

46. Une extension de cadre (*frame extension*) (Snow, 2001) peut se définir comme une opération symbolique visant, pour un groupe mobilisé, « à étendre sa base de soutien et son rayon d'intervention en intégrant de nouveaux thèmes dans son discours, et en le reliant de façon argumentée à ses thèmes habituels de revendication » (Céfaï, 2001).

47. À plusieurs reprises dans ses meetings, M. Theurier a ainsi dressé un parallèle entre la coopération territoriale et la coopération dans le champ économique telle qu'elle est prônée par l'ESS.

48. Ce type d'argumentaire n'est pas sans rappeler celui développé par la mairie pour disqualifier symboliquement les collectifs antitours.

49. Source : observation du dernier meeting avant le premier tour de la candidate socialiste, mars 2020.
50. Source : observation du second débat télévisé diffusé sur France 3 Bretagne avant le premier tour, mars 2020.
51. Source : observation d'une réunion de campagne des écologistes, février 2020.
52. Source : Programme des écologistes rennais.
53. Source : observation d'une réunion de campagne des écologistes, février 2020.
54. Dans leur programme, les écologistes ne se présentent pas comme des ennemis de la « densification » (terme qu'ils utilisent cependant très peu à l'oral) : il s'agit, selon ce document de campagne, de densifier moins fortement et de garantir aux habitants « des contreparties à la densification, comme la végétalisation et l'amélioration de la qualité du bâti » (p. 44).
55. Source : Programme des écologistes rennais.
56. Source : observation d'une réunion de campagne des écologistes, février 2020.
57. À titre d'exemple, aucune de ces deux listes ne s'oppose à la construction d'un « Zénith » rennais.
58. Source : observation d'une réunion du dispositif « 200 jours pour Rennes », septembre 2019.
59. Source : observation d'une réunion de campagne des écologistes, février 2020.
60. Ce soupçon est entretenu par le fait que les Verts n'ont longtemps pas exprimé publiquement de réserves envers la stratégie urbanistique menée à Rennes. Lorsque le nouveau PLU a été discuté pour la première fois en janvier 2018 au conseil municipal, c'est Bertrand Plouvier, président du groupe d'opposition de droite « Rennes Alternance 2020 », qui mène la charge, dénonçant « un urbanisme toujours plus dense, toujours plus haut, toujours plus minéral, et toujours au détriment de notre histoire et de notre patrimoine » et une concertation, selon lui, tout au plus symbolique (« On est bien loin de la petite révolution démocratique rennaise à laquelle vous aspirez, Madame la maire »). Bertrand Plouvier se fait même l'avocat de « l'esprit village contre la vision métropolitaine ». Matthieu Theurier, à cette époque, se borne à saluer publiquement « l'engagement des Rennais qui ont largement contribué à l'élaboration de ce nouveau PLU » ou encore « l'instauration d'un coefficient de biotope qui obligera chaque promoteur à prévoir une part végétale dans tous les projets de construction, au sol, en toiture ou en façade » (Source : *Ouest France*, 2/01/2018).
61. Ainsi, lors d'un meeting de mars 2020, après avoir été interpellé par un riverain d'un projet de tour qui lui signifiait que, en tant que membre de la majorité sortante, il était lié à ses choix urbanistiques, M. Theurier a-t-il rétorqué : « suis-je le maire adjoint à l'urbanisme ? », imputant ainsi à S. Séménil, élu PS, la responsabilité de cette politique, avant de critiquer les options architecturales proposées par les « socialistes ». (Source : observation d'une réunion de campagne des écologistes, février 2020).
62. N. Appéré a synthétisé cet accord de la façon suivante : « On ne ralentit pas le rythme, mais on discute des hauteurs » (Source : *Ouest France*, 30/05/2020).
63. Il faut noter que, sur le plan urbanistique (il en va tout autrement dans d'autres domaines), les négociations intercommunales semblent également avoir été défavorables aux écologistes. Non seulement N. Appéré est devenue, sans surprise, présidente de Rennes Métropole, mais les vice-présidences au logement et à

l'aménagement ont été attribuées à des alliés de la maire (un conseiller municipal radical de gauche de Rennes et une maire socialiste d'une commune de la périphérie).

64. Par opposition à la lutte contre la métropolisation, fortement ancrée dans la rhétorique écologiste, la contestation de la densification constitue un registre suffisamment déconnecté des clivages partisans pour être investi par des listes de droite et du centre.

RÉSUMÉS

L'élection municipale rennaise de 2020 illustre la difficulté, également soulignée dans le contexte nord-américain, à intégrer dans une coalition anticroissance des collectifs de quartier engagés dans des formes de résistance ponctuelle (*piecemeal resistance*) à des projets urbanistiques. Plusieurs facteurs expliquent cette difficulté : les tensions internes entre les membres de cette coalition dont les objectifs sont partiellement différents ; la réticence des collectifs de riverains à investir le champ du *politics* pour soutenir un candidat et sa liste ; la structuration du système d'alliances politiques et le rapport de force électoral qui oblige à des compromis avec la maire sortante.

Rennes 2020 municipal election highlights the difficulty of integrating neighborhood activists, who are engaged in forms of piecemeal resistance to local urban planning projects, into an antigrowth coalition. Several factors explain this difficulty: the internal tensions between the members of this coalition, whose goals are partially different; the reluctance of neighborhood activists to get involved in politics; the political alliance system and the voting results which constrain the antigrowth entrepreneurs to reach a compromise with the outgoing mayor, despite the disapproval of the neighborhood activists.

INDEX

Keywords : antigrowth coalition, densification, election, housing, métropolisation

Mots-clés : coalition anticroissance, densification, élection, logement, métropolisation

AUTEUR

SÉBASTIEN SÉGAS

Maître de conférences en science politique, Université Rennes 2, Arènes UMR 6051